

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

27-06-2016

CDMSI(2016)Misc2rev11

Conseil de l'Europe

Atelier

Comment protéger les journalistes en autres acteurs des médias en Europe : mise en œuvre des normes du CdE

Strasbourg, 30 juin 2016

Palais de l'Europe salle 3

Présentation et programme

1. Contexte

Le 2 avril 2015, une liste de huit questions sur la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe concernant la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias, décidée par le Bureau du CDMSI au cours de sa réunion des 31 mars et 1 avril, a été envoyée au CDMSI¹.

¹ 1. Quels sont les mécanismes existants afin d'assurer l'enquête et la poursuite des attaques contre les journalistes et autres acteurs des médias ? 2. Y a-t-il des mécanismes non judiciaires, telles que des enquêtes publiques ou enquêtes parlementaires, médiateurs, commissions indépendantes, [...] traitant spécifiquement des menaces et crimes visant les journalistes et autres acteurs des médias ? 3. La confidentialité des sources d'information des journalistes est-elle protégée, tant par le droit qu'en pratique ? 4. Le droit interne de votre Etat comporte-t-il des dispositions pénales concernant la diffamation et l'injure ? 5. Quelles sont les garanties procédurales (droits de la défense, délais de prescription des poursuites, exception de vérité et charge de la preuve, présomption de bonne foi, etc.) prévues par le droit civil et/ou pénal s'agissant de la diffamation ? 6 Dans le cadre juridique interne, les fonctionnaires de l'Etat sont-ils protégés contre la critique et l'insulte à un niveau supérieur que les gens ordinaires, par exemple à travers des lois pénales faisant encourir une peine supérieure ? 7. Les lois concernant la protection de l'ordre public, la sécurité nationale et l'antiterrorisme contiennent-elles des garanties concernant le droit de la liberté d'expression ? Quelles sont ces garanties ? 8. Les instruments suivants sont-ils traduits dans la langue nationale et diffusés largement, en particulier à l'attention des autorités judiciaires et des services de police ? Sont-ils mis à la disposition des organisations représentatives d'avocats et des professionnels des médias ?

En date du 8 avril 2016, le secrétariat avait reçu des contribution de 38 Etats membres, la Grèce, la Slovaquie, la République tchèque, l’Autriche, l’Italie, la Norvège, l’Irlande, la Suède, l’Islande, l’Allemagne, la Lettonie, le Danemark, la Fédération de Russie, la Pologne, la Slovénie, San Marin, la Bosnie Herzégovine, les Pays Bas, le Montenegro, l’Arménie, la Croatie, la France, la Suisse, le Royaume Uni, la Lituanie, l’Ukraine, la Serbie, l’Azerbaïdjan, la République de Moldova, Malte, l’ex-République Yougoslave de Macédoine, l’Estonie, la Géorgie, la Turquie, le Liechtenstein, le Luxembourg, Monaco and Andorre.

Dans l’objectif de renforcer la mise en œuvre des normes du CdE sur la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias en Europe, le CDMSI a décidé de tenir une audition sur le sujet au cours de sa 10^e réunion en juin 2016, sur la base des réponses reçues. Une présentation de la Plateforme internet sur la sécurité des journalistes après une année de fonctionnement aura également lieu, suivie de discussions, ainsi qu’une première réflexion sur la manière de mettre en œuvre la [Recommandation CM/Rec\(2016\)4 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias](#), adoptée par le Comité des Ministres le 13 avril 2016 lors de la 1253^e réunion des délégués des ministres.

2. Objectifs de l’atelier

- 1) Tenir un débat entre membres du CDMSI sur les moyens de faciliter la mise en œuvre des piliers établis par la recommandation CM/Rec(2016)4 du CdE et identifier les éventuels besoins d’assistance de la part du CdE dans les Etats membres sur le sujet,
- 2) Offrir aux Etats membres un forum d’échange sur des bonnes pratiques sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et de réflexion sur comment les mettre en place dans leur pays respectifs.

3. Programme de l’atelier

L’atelier aura lieu le jeudi 30 juin 2016 et occupera toute la matinée (9h15 à 13h) et une heure l’après-midi (14h30 à 15h30).

09:15-10:45

Session I

Comment aider les Etats membres à mettre en œuvre les normes du CdE sur la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias ?

- Ouverture par Mme. Elfa Ýr Gylfadóttir, Présidente du CDMSI
- Présentation par le secrétariat d'une analyse (tendances et chiffres) des réponses au questionnaire sur la mise en œuvre des normes du CdE sur la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias (Mme Christina Lamprou)
- Présentation par M. Joan Barata d'une étude intitulée "*Comment renforcer les « pouvoirs discrets » pour la liberté de la presse : les institutions nationales de défense des droits de l'homme*" et échange de vues avec lui
- Présentation de la situation et d'un bilan de la plateforme internet pour promouvoir la protection du journalisme et la sécurité des journalistes (M. Matjaž Gruden)
- Echange e vues avec M. Ricardo Gutiérrez, secrétaire général de la Fédération européenne des journalistes, sur les résultats de la plateforme internet pour promouvoir la protection du journalisme et la sécurité des journalistes, après sa première année d'existence
- Echanges de vues avec Mr. Volodymyr Ariev (Ukraine), membre de l'Assemblée parlementaire, Président de la Commission de la Culture, de la science, de l'éducation et des médias de l'APCE, Rapporteur général sur la liberté des médias et la sécurité des journalistes
- Discussions et échanges de vues entre les membres du CDMSI et les panelistes

Modérateur : Mme Silvia Grundmann

Rapporteur : M. Roel Maalderink

10:45 - 11:00 **Introduction de l'atelier (M. Tarlach McGonagle)**

11:00 - 11:30 **Pause**

11:30-13:00 **Session II**

Engagement mutuel sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes : identification de bonnes pratiques pour la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2016)4

L'atelier sera basé sur l'identification de bonnes pratiques dans les Etats membres sur des sujets spécifiques, suivant les piliers établis par la Recommandation CM/Rec (2016)4 et présentés comme points-clés ci-dessous, sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias. On sera particulièrement attentif à des questions transversales pertinentes comme les problèmes spécifiques liées au genre et à ceux posés par l'utilisation par les journalistes, les autres acteurs des médias et l'Etat des technologies numériques.

Identification de bonnes pratiques dans les Etats membres suivant les points clés suivants :

- [Pilier 1] Etat des lieux indépendant et substantiel des cadres législatifs nationaux qui gouvernent la protection des journalistes et des autres acteurs des médias et leur application. Existe-t-il des mécanismes au plan national et quels sont-ils?
- [Pilier 2] Mesures concrètes/pratiques/opérationnelles prises par les Etats membres, les organisations de médias et autres pour garantir la sécurité, la protection et la liberté des journalistes et des autres acteurs des médias ;
- [Pilier 3] Enquêtes effectives sur les meurtres, les attaques et les maltraitements conformément aux obligations (positives) des Etats membres et comprenant une attention particulière à des mesures pour combattre et éliminer l'impunité ;
- [Pilier 4] Coopération internationale, sensibilisation, programmes de formation et d'éducation à destination de tous les secteurs des autorités nationales, en particulier les procureurs et les forces de respect de la loi, les journalistes, les étudiants, etc. Echanges d'information entre Etats membres sur comment protéger le journalisme et les journalistes au plan national : explorer des mesures de coopération concrètes entre Etats membres avec le soutien du Conseil de l'Europe.

Modérateur : M. William Horsley

Rapporteur général : M. Patrick Leerssen

13:00 - 14:30 **Pause déjeuner**

14:30 - 15:30 **Conclusions et discussions**

- Présentation des résultats de l'atelier par le rapporteur, incluant le besoin d'une compilation analytique de bonnes pratiques sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes telles qu'elles auront été identifiées au cours de l'atelier.
- Conclusions par Elfa Ýr Gylfadóttir, Présidente du CDMSI